



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## économies d'énergie

Question écrite n° 73399

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur le recours à la thermographie aérienne dans le cadre des économies d'énergie. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

L'un des enjeux majeurs en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre porte aujourd'hui sur les bâtiments qui sont les plus importants consommateurs d'énergie en France (42,5 % de l'énergie finale totale en 2007). Le chauffage est, à ce titre, le déterminant majeur de la hausse des émissions observées dans le résidentiel tertiaire depuis 1990. À ce titre, les outils de sensibilisation permettant aux habitants de prendre conscience de leur consommation d'énergie et plus spécifiquement des déperditions d'énergie liées par exemple à une mauvaise isolation de leur habitation, sont essentiels pour que soient mobilisées l'ensemble des mesures mises en place pour accroître l'efficacité énergétique des bâtiments (réglementation thermique, écoprêt à taux zéro, crédit d'impôts, exonération de la taxe foncière en fonction de la performance énergétique des bâtiments...). La thermographie aérienne est à cet égard effectivement un bon outil de sensibilisation qui peut renforcer l'efficacité des actions entreprises aux échelles nationales et territoriales, en permettant de visualiser les pertes d'énergie s'effectuant par les toits, grâce au survol du territoire par un avion ou un hélicoptère équipé d'un capteur infrarouge. Les résultats des enregistrements sont traduits dans des cartes thermiques et permettent de représenter, dans l'emprise cadastrale des bâtiments, des « déperditions » enregistrées en thermographie infrarouge. Bien que moins complet qu'un diagnostic de performance énergétique, puisqu'il ne concerne que les déperditions des toitures, cet outil a l'avantage de permettre un diagnostic rapide de tout un territoire survolé. De plus, la toiture représentant en moyenne 30 % des déperditions d'une maison individuelle, la thermographie aérienne permet de donner des informations importantes sur l'efficacité thermique des logements. Le plan climat, dès 2004, a mis en place le programme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment (PREBAT). Ce programme ambitieux a permis le lancement d'appels à propositions ou projets, nationaux ou régionaux, qui font tous l'objet d'une instrumentation adaptée en vue de mesurer leurs performances réelles, en faisant appel notamment à la thermographie aérienne. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) soutient par ailleurs régulièrement des projets de sensibilisation locale utilisant les images issues de la thermographie aérienne (que ce soit par exemple en région Centre, en Aquitaine, en Mayenne, à Dunkerque, à Douai, dans la Vienne...) et relaie par le biais des espaces info énergies les résultats directement auprès des habitants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 73399

**Rubrique** : Énergie et carburants

**Ministère interrogé** : Écologie, énergie, développement durable et mer

**Ministère attributaire** : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 9 mars 2010, page 2548

**Réponse publiée le** : 18 mai 2010, page 5532